

1206884002

DATE DEPOT :	2012-07-23
NUMERO DE DEPOT :	2012R068753
N° GESTION :	2009C00007
N° SIREN :	509766499
DENOMINATION :	EQUILIBRE
ADRESSE :	38 rue La Bruyère 75009 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/06/29
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE PRESIDENTRENOUVELLEI



69C 00007

EQUILIBRE
Groupement d'Intérêt Economique constitué sans capital
Siège social : 38, rue La Bruyère - 75009 PARIS
509 766 499 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2012

L'an deux mil douze, le vingt-neuf juin à 18 heures,

Les administrateurs du Groupement d'Intérêt Economique EQUILIBRE se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, au 108 Bureaux de la Colline à SAINT-CLOUD - 92230.

Sont présents :

- Monsieur Christophe BOUTINEAU, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Didier SOTKINE,
- Monsieur Pascal DE MEDEIROS,
- Monsieur Charles-Henry RONZEAUD,

Le Conseil, réunissant la totalité des administrateurs, peut valablement délibérer.

Assiste également à la réunion : Monsieur Stéphane VERCHERE, Secrétaire de séance.

Monsieur Christophe BOUTINEAU préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

RENOUVELLEMENT DES FONCTIONS DE PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le conseil réélit Monsieur Christophe BOUTINEAU Président du Conseil d'Administration pour une durée d'un (1) an renouvelable soit jusqu'au Conseil d'Administration qui arrêtera les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012.

Monsieur Christophe BOUTINEAU déclare accepter ces fonctions et ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions et déchéances prévues par la loi.

ELECTION DU VICE PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le conseil élit Monsieur Didier SOTKINE Vice Président du Conseil d'Administration pour une durée d'un (1) an renouvelable soit jusqu'au Conseil d'Administration qui arrêtera les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012.

Monsieur Didier SOTKINE déclare accepter ces fonctions et ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions et déchéances prévues par la loi.

NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

Aprés en avoir délibéré, le conseil nomme Monsieur Charles-Henry RONZEAUD en qualité de Directeur Général pour une durée de trois (3) ans renouvelable soit jusqu'au Conseil d'Administration qui arrêtera les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Charles-Henry RONZEAUD :

- dans ses rapports avec les tiers de bonne foi, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom du G.I.E EQUILIBRE sous réserve que les actes accomplis entrent dans son objet social et dans les limites du budget annuel et n'excèdent pas les pouvoirs expressément attribués par la loi et les réglements á l'Assemblée Générale.
- dispose de la signature sociale qui sera donnée par la formule suivante : "Pour le GIE, le Directeur général" suivie de sa signature ;

Monsieur Charles-Henry RONZEAUD déclare accepter ces fonctions et ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions et déchéances prévues par la loi.

Certifié conforme
le 21/7/12

